

RCS : BOBIGNY  
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00679  
Numéro SIREN : 498 110 832  
Nom ou dénomination : L'ESPRIT COACHING

Ce dépôt a été enregistré le 20/05/2021 sous le numéro de dépôt 17034

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-dessous :

**COMPTE DE RESULTAT FISCAL**

pour **AJ** 12 mois

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

<b>1</b>		<b>NOM ET PRENOMS OU DENOMINATION</b>		EURL ZEKRI Eric	
<b>Nature de l'activité</b>		ENSEIGNEMENT DISCIPLINES SPORTIVES		Code activité pour les praticiens médicaux	
<b>N° SIRET</b>	498110832	si exercice en société (2)		<b>AV</b>	X
<b>Résultat déterminé (2) :</b>		d'après les règles recettes-dépenses		<b>AK</b>	X
<b>Comptabilité tenue (2) :</b>		Hors taxes		<b>CV</b>	
<b>Si vous êtes adhérent d'une AGA, OMGA ou client viseur fiscal (2) :</b>		<b>AM</b>	X	Année d'adhésion	<b>AN</b> 2007
<b>Montant des immobilisations</b> (report du total des bases amortissables hors TVA déductible)				<b>AP</b>	0.00
				<b>AR</b>	0
				<b>DA</b>	28053
<b>2</b>	<b>R E C E T T E S</b>	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1) .....	AA	24102
		2	A déduire { Débours payés pour le compte des clients (2) .....	AB	
		3	{ Honoraires rétrocedés (3)   (dont suppléments rétrocedés : )...	AC	
		4	Montant net des recettes .....	AD	24102
		5	Produits financiers (4) .....	AE	
		6	Gains divers (5) .....	AF	10035
		7	<b>TOTAL</b> (lignes 4 à 6) .....	AG	34137
<b>3</b>	<b>D E P E N S E S</b>	8	Achats (6) .....	BA	
		9	Frais de personnel { Salaires nets et avantages en nature (7).....	BB	
		10	{ Charges sociales sur salaires (part patronale et ouvrière) .....	BC	
		11	{ Taxe sur la valeur ajoutée .....	BD	
		12	Impôts et taxes (8) { Contribution économique territoriale (code JY en cerfa et BE en EDI)...	JY/BE	
		13	{ Autres impôts .....	BS	103
		14	{ (8) Contribution sociale généralisée déductible .....	BV	195
		15	Loyer et charges locatives.....	BF	
		16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration (9)	BW	
		17	Entretien et réparations .....	}	<b>TOTAL : travaux, fournitures et services extérieurs</b>
		18	Personnel intérimaire .....		
		19	Petit outillage (10) ..... 4687		
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité .....		
		21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions (11) ... 310	}	<b>TOTAL : transports et déplacements</b>
		22	Primes d'assurances ..... 173		
		23	Frais de véhicules (12) ..... 2802	}	<b>TOTAL : cotisations obligatoires : BT 1805</b>
24	cocher la case si évaluation forfaitaire.....				
25	Autres frais de déplacements (voyages...)..... 36	}	<b>TOTAL : cotisations facultatives aux nouveaux PER : BU</b>		
26	Charges sociales personnelles (13) : dont facultatives Madelin : BZ				
27	Frais de réception, de représentation et de congrès ..... 624	}	<b>TOTAL : frais divers de gestion</b>		
28	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone ..... 391				
29	Frais d'actes et de contentieux .....				
30	Cotisations syndicales et professionnelles ..... BY 163				
31	Frais financiers (14) .....	BN	573		
32	Pertes diverses (15) .....	BP	0		
33	<b>TOTAL</b> (lignes 8 à 32) .....	BR	11862		

**Extensions**

**ANNEXE A LA  
DECLARATION  
N° 2035-A - 2021**

Ne porter qu'une somme par ligne  
(ne pas porter les centimes)

<b>2</b>	<b>RÉCETTES</b>	
	<b>Gains divers</b>	
	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
	Fond Solidarité	8380
	Bonus Zoé étalé sur durée amortissement	1139
	Remboursements Divers	516

<b>3</b>	<b>DEPENSES PROFESSIONNELLES</b>	
	<b>Pertes diverses</b>	
	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>



**ANNEXE A LA  
DECLARATION  
N° 2035-B - 2021****Extensions**Ne porter qu'une somme par ligne  
(ne pas porter les centimes)**4 DETERMINATION DU RESULTAT****Divers à réintégrer**

<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Quôte Part Amortissement Véhicule 2927 x 5%	146
QP Privée Frais Véhicule 2802 x 5%	140
RI AGA	207

**Divers à déduire (Natures autres que les cases CS à CQ)**

<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Fond Solidarité Covid 19	8380



SARL L'ESPRIT COACHING  
 31 RUE DES TRENTE ARPENTS  
 93160 NOISY LE GRAND  
 06.87.37.67.38 CAPITAL 2300€  
 SIRET 498 110 832 00025  
 LESPRITCOACHING@GMAIL.COM



REVENUS NON COMMERCIAUX ET ASSIMILÉS  
 RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE  
 N° 2035 - 2021

EURL ZEKRI Eric

31 RUE DES TRENTE ARPENTS  
 93160 NOISY LE GRAND

Identification du destinataire :

*Exemplaire certifié  
 conforme à l'original*

DECLARANT	N° siret	498110832
Indiquez ci-contre les éventuelles modifications intervenues (ancienne adresse en cas de changement au 1er janvier précédent, rectification des informations préidentifiées sur la déclaration, etc...) :		
Adresse des cabinets secondaires :		
Adresse du domicile du déclarant :		
Nature de l'activité :	ENSEIGNEMENT DISCIPLINES SPORTIVES	Date de début d'exercice de la profession :
		01/06/2007
Dénomination et adresse Groupement, société :		

**RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (Ces résultats sont à reporter sur la déclaration de revenus N° 2042)**

voir renvois à la notice

<b>1 - Résultat fiscal</b> (report des lignes 46 ou 47 de l'annexe 2035B)	Bénéfice :	10880	Déficit :	0
Revenus de capitaux mobiliers (y compris les crédits d'impôts) (21)				

<b>Prélèvement à la source - Produits et charges exclus du calcul des acomptes d'impôt sur le revenu dus :</b>	
Produits : subvention équipement, indemnités d'assurance compensant la perte d'élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'article 39 duodecies ;	
Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins value à l'article 39 duodecies :	

**1bis - résultat net de cession, de concession, ou de sous concessions de brevets et actifs incorporels assimilés (art. 238 du CGI) :**

Résultat net au taux de 10 % :
--------------------------------

<b>2 - Plus-values (C)</b>	a long terme imposable au taux de 12,8 %	0	a long terme exonérées (art. 238 quinquedecies du CGI)	0	a long terme dont l'imposition est différée de 2 ans (art. 39 quinquedecies I-1 du CGI)	
	a long terme exonérées (art. 151 septies du CGI)	0	a long terme exonérées (art. 151 sept. A du CGI)	0	a long terme exonérées (art. 151 septies B du CGI)	0

**3 - Exonération et abattement (C) et (21) pratiqués** (cocher la case ci-dessous correspondant à votre situation)

Entreprise nouvelle, art 44 sexies :	<input type="checkbox"/>	Activité exercées en zone franche urb. terr. art. 44 oct ou art. 44 oct A :	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs :	<input type="checkbox"/>	Date de création (ou d'entrée) dans un des régimes visés ci-avant :
Entreprise nouvelle, art 44 quinquedecies :	<input type="checkbox"/>	Activité éligible à l'exonération en faveur des jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies A :	<input type="checkbox"/>	Zones franches DOM, art. 44 quaterdecies :	<input type="checkbox"/>	Date de début d'activité (ou de création) dans le régime visé ci-avant :

**4 - Dont BNC non-professionnels :**

Bénéfice :		Déficit :		Plus-value :	
Exonération sur le bénéfice non professionnel		Exonération sur le bénéfice non professionnel : jeunes artistes :			
Plus-value à long terme imposables au taux de 12,8 % :		Plus-value à court terme :			
Produits : quote-part de subvention d'équipement et indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'art. 39 duodécies :					
Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins-value définie à l'art. 39 duodécies :					

<b>Votre comptabilité est-elle informatisée ?</b>	NON	Si OUI, nom du logiciel utilisé :
ECF ?		

Nom et adresse du prestataire
Nom et adresse du conseil :
Nom et adresse du comptable :

Visa :	AGA ou OMGA X	Viseur conventionné (Professionnel de l'expertise comptable)
--------	---------------	--

Nom de l'AGA ou de l'OMGA ou du viseur conventionné :	AGENCE 93 ROSNY SOUS BOIS 5 RUE DE ROME
N° d'agrément :	93110ROSNY SOUS BOIS 201930

<b>RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE</b>	<b>DGI N° 2035 SUITE (2021)</b>
	Dépôt néant :

NOM ET PRÉNOMS ou DÉNOMINATION : EURL ZEKRI Eric  
 N° SIRET : 498110832

SERVICES ASSURÉS PAR VOUS de façon régulière et rémunérés par des salaires :  
 Montant des salaires nets perçus

**PERSONNEL SALARIÉ (A)**

Nombre total de salariés : dont handicapés :    dont apprentis : Montant brut des salaires (extrait de la déclaration DADS 1) :	Société civile de moyens : – quote-part vous incombant : <table style="display: inline-table; vertical-align: middle; margin-left: 10px;"> <tr> <td style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</td> <td style="padding-left: 5px;">– des salariés</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</td> <td style="padding-left: 5px;">– des salaires nets</td> </tr> </table>	}	– des salariés	}	– des salaires nets
}	– des salariés				
}	– des salaires nets				

**I - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS (B)**

Nature des immobilisations (ou éléments décomposés)	Date d'acquisition ou de mise en service (JJ/ MM/AAAA) 1	Prix total payé T.V.A. comprise 2	Montant de la T.V.A. déduite 3	Base amortissable col 2 – col 3 4	Mode et taux d'amortissement * 5	Montant des amortissements	
						antérieurs 6	de l'année 7
ORDINATEUR	14/12/2018	1203		1203	D 41.67	622	581
Renault Zoé	23/07/2021	26850		26850	L 25.00	0	2927
Fraction d'amortissement revenant à l'associé d'une société civile de moyens (B)							
Total du tableau (B)		28053		28053		622	3508
Total général						A	3508
Véhicules inscrits au registre des immobilisations : utilisation du barème forfaitaire (B) (cf. cadre 7 de l'annexe 2035 B)						B	
Dotation nette de l'année à reporter ligne CH de l'annexe 2035 B (A – B)							3508

\* Mode d'amortissement : indiquer "L" pour les amortissements linéaires, "D" pour les amortissements dégressifs, E pour les amortissements exceptionnels.

## RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE

DGI N° 2035 SUITE (2021)

## II - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES (C)

Nature des immobilisations cédées	Date d'acquisition	Date de cession	Valeur d'origine	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values	
							à court terme	à long terme
							5	6
Plus ou moins-value nette à court terme (à reporter ligne CB ou CK de l'annexe 2035 B)							0	
Vous optez pour l'étalement de la plus-value à court terme : montant pour lequel l'imposition est différée (C)			Plus-value nette à long terme imposable (à reporter page 1 de la déclaration 2035)					
Plus-values à court terme exonérées (C)				Plus-values nettes à long terme exonérées (C) (à reporter page 1 de la déclaration 2035)				
Article 151 septies du CGI		Article 238 quinquies du CGI		Article 151 septies du CGI		Article 238 quinquies du CGI		
Article 151 septies A du CGI				Article 151 septies A du CGI		Article 151 septies B du CGI		

## III - RÉPARTITION DES RÉSULTATS ENTRE LES ASSOCIÉS (tableau réservé aux sociétés) (D)

Répartition des résultats entre les associés personnes morales.							
Identification, adresse, qualité des associés personnes morales	SIREN	Parts dans les résultats en %	Répartition				
			du résultat fiscal			de la plus-value nette à long terme	
Répartition des résultats entre les associés personnes physiques							
Nom, Prénom, adresse, qualité des associés personnes physiques	Associé ayant la qualité de gérant	Date et lieu de naissance des associés	Parts dans les résultats en %	Répartition du résultat fiscal			de la plus-value nette à long terme
				Quote-part du résultat	Charges professionnelles individuelles	Montant net	
<b>N° Fiscal :</b>							
Nom : MR ZEKRI Prénom : ERIC 31, rue des Trente Arpents		Date : 02/08/1963 Commune : Neuilly s/Seine N° département :92 Code pays : FR	100.00	10880		10880	
93160Noisy le Grand FR							
<b>Totaux des associés personnes morales et des associés personnes physiques</b>			100.00	10880			0

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.